



Conseil d'administration

341^e session, Genève, mars 2021

Section institutionnelle

INS

Date: 26 février 2021

Original: anglais

État d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986

1. À sa 340^e session (octobre-novembre 2020), le Conseil d'administration a continué d'examiner l'état d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986 (ci-après l'Instrument d'amendement de 1986) ¹.
2. Au 25 février 2021, 115 ratifications de l'Instrument d'amendement de 1986 avaient été enregistrées, dont deux émanant de Membres dont l'importance industrielle est la plus considérable (Inde et Italie). Depuis la session d'octobre-novembre 2020 du Conseil d'administration, deux nouvelles ratifications ont été enregistrées (par l'Espagne et par la République de Moldova). Dix autres ratifications sont nécessaires pour que l'Instrument d'amendement de 1986 entre en vigueur, parmi lesquelles au moins trois doivent émaner de Membres dont l'importance industrielle est la plus considérable (parmi les pays suivants: Allemagne, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
3. Le Bureau n'a reçu aucune autre réponse à la lettre du 14 janvier 2020 envoyée par le Directeur général aux États Membres qui n'ont pas encore ratifié l'Instrument d'amendement de 1986, les invitant à répondre à l'appel lancé par la Conférence lors de la session du centenaire en faveur de la ratification de l'Instrument d'amendement de 1986 et, à moins qu'ils ne l'aient déjà fait, à fournir des commentaires et des explications sur les raisons ayant jusqu'à présent empêché ou retardé cette ratification.
4. Lors de la deuxième réunion du Groupe de travail tripartite chargé de la question de la pleine participation, démocratique et sur un pied d'égalité, à la gouvernance tripartite de l'OIT, le 1^{er} février 2021, le membre gouvernemental de la République islamique d'Iran a informé le groupe de travail tripartite que la ratification de l'Instrument d'amendement

¹ GB.340/INS/PV, paragr. 340-342; GB.340/INS/18/1.

de 1986 avait été approuvée par le gouvernement iranien et serait maintenant examinée par le Parlement.

5. Depuis la dernière session du Conseil d'administration en octobre-novembre 2020, le Bureau a continué de promouvoir la ratification de l'Instrument d'amendement de 1986. Il a entrepris de mettre à jour la page dédiée sur le site de l'OIT, a répondu à des demandes de renseignements et fourni des informations aux gouvernements intéressés. En outre, le Directeur général, les directeurs généraux adjoints et d'autres hauts fonctionnaires ont discuté de cette question au cours de leurs réunions avec les mandants, selon qu'il convient.